Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200013340-20231219-2023-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023 Affichage: 19/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## Syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents



## **DELIBERATION N°2023-31**

Objet: Débat d'Orientation Budgétaire 2024

## Le 19 décembre 2023 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE Date de convocation: 08/12/2023

Nombre de membres en exercice: 14

Présents (9): Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAVE Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Jean LABOURET (suppl.), Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.), Bernard CHIGNIER (suppl.).

Absents excusés: René VALORGE, Jérémie LACROIX, Fabrice DEJOUX.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

En vertu de l'article 11 de la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

En référence à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république, et précisant les nouvelles dispositions applicables au débat d'orientation budgétaire pour les EPCI de plus de 10 000 habitants,

Le président du SYMISOA présente au Comité l'obligation qui est faite de procéder à « un débat d'orientation générale du budget, dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci ».

Monsieur LAMARQUE expose au Comité Syndical les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Ouï cet exposé, et après échange de vues.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la réalité du débat budgétaire.

Fait à Pouilly/Charlieu, le 19/12/2023

Le Président du SYMISOA M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance M. Pierre AUVOLA

Transmis au représentant de l'Etat le : 1 9 DEC. 2023

Publié le :

1 9 DEC. 2023

des rivièr du SOmin e